

# **COMPTES ADMINISTRATIFS 2018**

## **BUDGETS PREVISIONNELS 2019**

**Note de synthèse**  
**Conseil municipal du 20 mars 2019**

# PREAMBULE

Ce budget 2019 est le dernier que nous voterons et exécuterons tous ensemble.

Attentifs à respecter nos engagements de 2014, le programme de réalisations sera ambitieux et tourné vers l'avenir.

Près de 2,5 millions d'euros seront investis pour nos bâtiments, nos aménagements urbains, l'amélioration de notre quotidien. Des projets nouveaux verront le jour ou seront initiés : la maison du Port, la maison des Habitants et la conception du programme de réhabilitation du gymnase Le Derf.

Les deux-tiers de ces investissements seront auto-financés par le très bon résultat de fonctionnement de 2018 qui s'est élevé à 1,6 million d'euros. C'est un élément important de ce budget. Une gestion très stricte nous a permis d'absorber la baisse des dotations tout en désendettant la commune.

Au-delà de cette stabilisation du budget, nos objectifs demeurent la sécurité de nos déplacements, la sécurisation de nos bâtiments, l'accessibilité aux lieux et aux services et, pour une part croissante, la prise en compte des risques liés au changement climatique, et donc la nécessité d'accélérer la transition écologique.

Pour les services publics de proximité aux sinagots, il s'agit encore et toujours d'être à la hauteur des attentes et des besoins actuels et futurs des habitants.

Enfin, nos budgets annexes demeurent des atouts dans notre gestion. Celui de la Réserve, excédentaire en fonctionnement, tend vers l'équilibre en investissement. Ceux de l'Eau et de l'Assainissement sont normalement les derniers soumis au vote du conseil municipal avant le transfert auprès de GMVA au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le budget des Ports sera touché par les différents projets en cours.

La présente note de synthèse doit vous permettre de mieux saisir les enjeux du budget qui est proposé à votre approbation.

### I – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### A- Les charges à caractère général : - 0,51% pour le BP 2019

##### **1 – L'année 2018 : stabilité globale**

Le niveau de dépense de 2018 est supérieur à 2017 de +0,74%, soit + 14 088,39€.

Celle-ci a en effet été marquée par l'arrêt des temps d'activité périscolaires en septembre 2018 et le retour à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours.

Globalement, l'évolution des dépenses 2018 est le fait de :

- La mise en œuvre des premiers contrôles sur la qualité de l'air dans les bâtiments recevant des enfants ;
- Des frais d'entretien toujours importants dans les bâtiments ;
- L'augmentation du nombre de repas achetés pour la restauration scolaire, avec parallèlement un travail important de lutte contre le gaspillage ;
- La mise en œuvre d'une ligne de dépenses pour la réhabilitation des concessions abandonnées du cimetière.

##### **2 – En 2019, l'objectif est de continuer à contenir les dépenses**

Des nouvelles impulsions sont données :

- La mise en œuvre de la convention avec la Ligue de protection des oiseaux
- L'organisation de séjours pour le Conseil des Jeunes Sinagots et le Conseil Municipal des Enfants ;
- Le renouvellement de l'organisation de conférences sur la parentalité ;
- Le lancement de nouveaux marchés de contrats d'assurance ;
- La réflexion autour du marché de nettoyage des locaux, dans un contexte du projet de réhabilitation de Le Derf ;
- La fin des dépenses liées au fonctionnement du Centre International de Séjours ;
- L'augmentation du forfait SIVEV : Le SIVEV ayant obtenu du Préfet la capacité de poursuivre son activité, es forfaits demandés aux communes en 2015 sont réinstaurés. Afin d'assurer à terme la pérennité du syndicat, la commune de Séné encourage un audit organisationnel sur 2019.

Enfin, la ligne d'achat des repas auprès de l'Entente sera en augmentation du fait notamment de l'augmentation du prix des matières premières et de l'obligation d'intégrer plus de produits Bio dans la composition des repas d'ici à 2022.

#### B - Les charges de personnel : + 1,79% pour le BP 2019

**Le niveau de dépense 2018 est presque identique à celui de 2017 : 0,19%, soit + 7 916,25€**

- Arrêt des heures de travail réalisées dans le cadre des TAP à partir de septembre 2018 et réorganisation des temps périscolaire et scolaires, avec redéploiement des temps de travail sur un nombre moins importants d'agents ;
- Recrutement de 21 agents recenseurs (charge en 2018 et tous les 5 ans) ; ;
- Remplacements ou non remplacement d'arrêt en maladie selon la nature du service.

**Pour le BP 2019, les évolutions suivantes sont prévues :**

- Relance du Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR), avec la poursuite de la revalorisation des grilles indiciaires pour certains agents (passage en catégorie A des Educatrices jeunes enfants, revalorisation des grilles B et A), la poursuite du transfert prime/point etc... ;
- Mise en œuvre du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), suite à la délibération en date du 15 décembre 2018 ;
- Prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité.

### **C - Les autres charges de gestion courante : + 4,35% pour le BP 2019**

**Le CA 2018 est en augmentation de + 3,40% par rapport au CA 2017 du fait notamment :**

- De l'augmentation de la subvention versée au CCAS : retour d'un agent sur une année pleine, après un congé parental, diminution des prestations du portage de repas à domicile, prise en charge d'une validation de service mais aussi le reversement du Fond National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC), reversé par GMVA aux communes ;
- Diminution du montant des dotations scolaires ;
- Augmentation des subventions versées aux associations, du fait notamment de l'organisation de manifestations.

**En 2019, l'évolution des charges de gestion courante sera induite principalement par :**

- La prise en compte de la revalorisation du point pour l'attribution des subventions sportives ;
- La reprise des dépenses de l'AFCS Ty Mouss au regard du retour de la semaine de 4 jours et donc d'une sollicitation plus importantes des familles, le mercredi ;
- L'augmentation de la subvention d'équilibre du CCAS, afin de faire face à la mise en place du RIFSEEP, du PPCR mais aussi aux recrutements de nouveaux agents pour la Maison des habitants.

### **D - Les charges financières : -5,48% pour le BP 2019**

**1 – En 2018, elles ont augmenté de + 1,78%** du fait de l'augmentation du taux variable du prêt toxique Crédit Agricole en juillet 2018 : 6,21 % contre 4,27 %.

**2 - Pour 2019, elles seront en diminution** du fait de l'absence de contractualisation d'emprunt en 2018, grâce à la vente du CIS.

### **E - Les charges exceptionnelles : - 89,79% pour le BP 2019**

**En 2018**, la ville a versé le dernier acompte pour l'indemnité liée au protocole d'accord signé pour le règlement d'un contentieux, pour un montant de 40 000€.

**En 2019**, les aides attribuées dans le cadre du dispositif Sén'Aide Jeune seront les principales dépenses de ce chapitre.

### **F – Les opérations d'ordre : -85,50% pour le BP 2019**

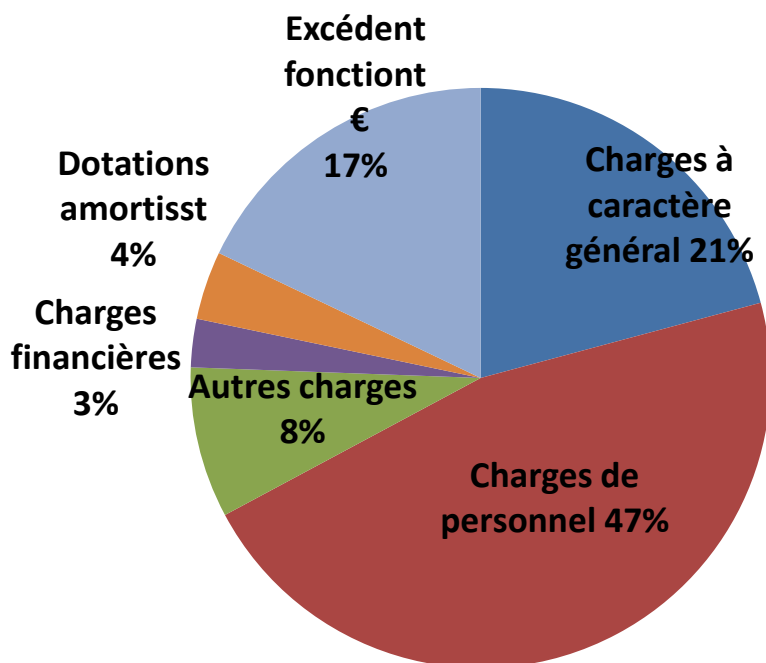
**En 2018**, ce chapitre présente 3 types de dépenses :

- Les dotations aux amortissements : 350 957,01€ ;
- Les valeurs comptables de cession, au titre de la vente du CIS mais aussi des intégrations de parcelles dans l'inventaire liées au remembrement : 1 350 837,54€
- Les différences sur cession, liées aux sorties de parcelles dans l'inventaire liées au remembrement : 711 502,82€.

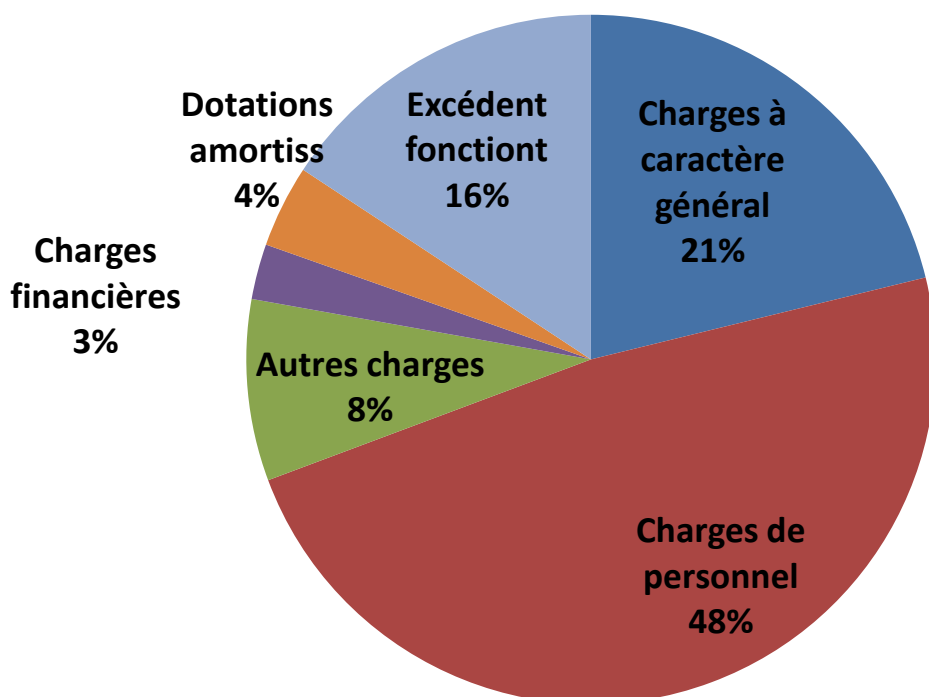
Au 31 décembre 2018, le dossier du remembrement est clos.

En 2019, le chapitre présente uniquement des dépenses d'ordre liées aux amortissements.

## DEPENSES 2018 par chapitre hors dépenses exceptionnelles 9 237 901 €



## PREVISION DES DEPENSES 2019 PAR CHAPITRES : 9 031 610 €



## **II - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

### **A - Les atténuations de charges : des estimations prudentes :**

- L'année **2018** a été de nouveau marquée par un nombre élevé d'absences, prises en charges par la CPAM ou l'assurance statutaire ;
- Les perspectives **2019** sont prudentes et donc moins élevées.

### **B - Les recettes provenant des prestations de services publics : -0,62% pour le BP2019**

**En 2018**, Les produits des services ont légèrement diminué par rapport à 2017 : -1,34%

- Avec la fin du loyer versé par les Astérides au titre de l'utilisation du CIS ;
- Une stagnation des produits liés à la vente des repas ;
- Parallèlement une augmentation des recettes de Grain de Sel

**En 2019**, les perspectives de recettes sont prudentes, avec notamment un nombre moins élevé de repas achetés dans le cadre de l'Entente.

### **C - Les impôts et taxes : +0,16% pour le BP 2019**

#### **1 - Les contributions directes : + 3,17 % pour le BP 2019**

Depuis 2006, le Conseil municipal a validé le maintien des taux des 3 principales taxes. Il est proposé de faire de même pour 2019.

**En 2018**, la collectivité a bénéficié de la revalorisation des bases par l'Etat de 1% et de la non reconduction de l'abattement général à la base, soit +201 513€ par rapport à 2017.

**En 2019**, l'Etat a revalorisé les bases de 2,1%. La collectivité bénéficiera de quelques intégrations de nouveaux logements, à la marge. Le montant des contributions espérées est de 5 260 000€.

Toutefois, l'effet de la taxe d'habitation ira en diminuant sur la dynamique des recettes fiscales dès 2019, le dégrèvement de la taxe d'habitation devant intervenir pour 2/3 des foyers fiscaux.

#### **2 – Des dotations communautaires en baisse :- 5,5% pour le BP 2019**

**En 2018**, l'attribution de compensation de GMVA, reversée à Séné, a diminué, au titre du transfert des Zones d'activité économique à GMVA, de 28 795 € en section de fonctionnement sur l'attribution de compensation pour l'entretien des zones et de 41 210 € en section d'investissement pour la rénovation des voiries.

**En 2019**, le Conseil municipal sera amené à se prononcer sur le transfert à GMVA de la gestion des eaux de baignade.

Le montant attendu de l'attribution de compensation est de 528 900€.

Par ailleurs, **en 2018**, le Conseil communautaire a validé la diminution de 10% par an, pendant 3 ans, de la Dotation de solidarité communautaire. **En 2019**, la DSC s'établira donc à 322 100€.

#### **3 - Les droits de mutation : -20,72% pour le BP 2019**

Ces droits ont atteint en 2018 un niveau jamais égalé, à hauteur de 577 700€, mettant en lumière l'attractivité du territoire mais rendant toujours plus difficile l'arrivée de primo-accédants, nouvellement entrés dans la vie active ou de jeunes couples avec enfants.

Les perspectives pour 2019 sont donc prudentes, avec un montant inscrit de 465 000€.

### **D - Les dotations / subventions : - 6,56% pour le BP 2019**

#### **1 - Les évolutions de la DGF : -2,98%**

- **En 2018**, la baisse de la DGF s'est poursuivie au regard du niveau de richesse fiscale du territoire ;
- Notons toutefois, une légère atténuation de cette diminution en **2019**, du fait de la fusion des 3 intercommunalités constituant aujourd'hui GMVA, qui a elle-même diminué la richesse du territoire.

## **2 - Des subventions de la CAF en baisse : -14,08% pour le BP 2019**

- En 2018, la CAF a versé un montant plus important de Prestation service unique, au titre du fonctionnement du service Petite enfance : modification des modalités de calcul au bénéfice des parents
- En 2019, les reversements de la CAF seront moindre du fait de l'arrêt des TAP et de l'évolution du fonctionnement du temps périscolaire.

## **3 – les autres dotations :**

- En 2018 l'Etat a remboursé la moitié du coût des recenseurs.
- Aucune autre dotation n'est prévue pour 2019.

## **E - Les autres produits de gestion courante : -1,91% pour le BP 2019**

- Recettes prudentes de locations de salles et vente des concessions de cimetièrè
- Recettes prudentes pour les loyers commerciaux

## **F - Les produits exceptionnels**

En 2018, le service Finances et la Trésorerie ont finalisé le travail d'intégration comptable du remboursement : 748 930 €, clôturant ainsi un dossier ouvert en 2015.

Le différentiel de recettes sur cette ligne comprend aussi le recouvrement de créances et des remboursements de sinistres.

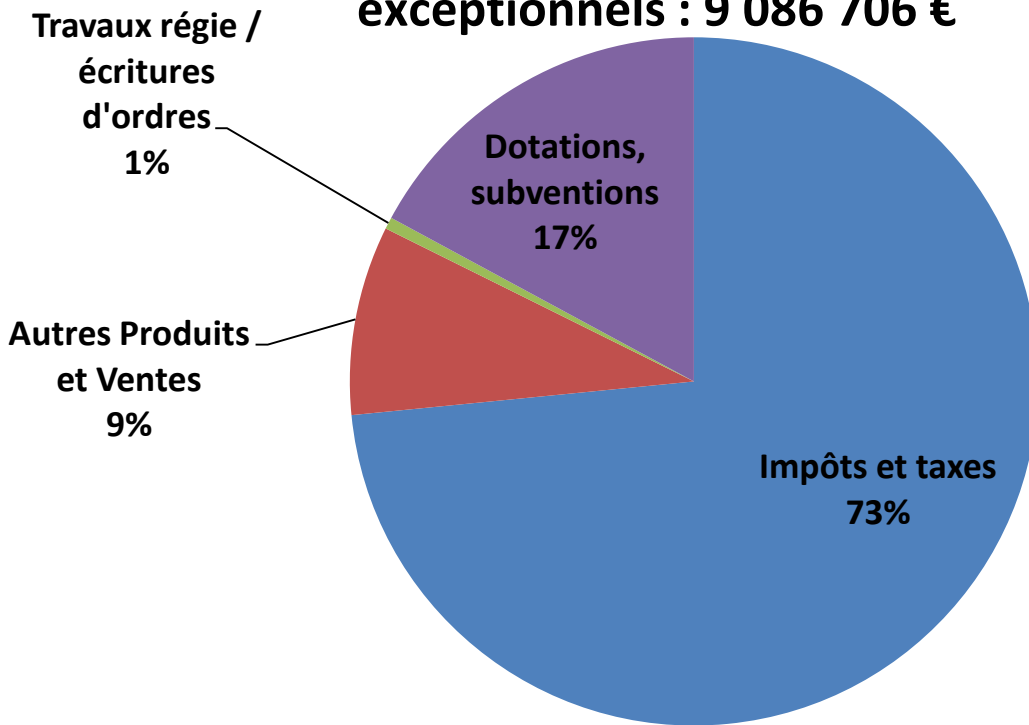
### **En conclusion,**

La section de fonctionnement du **compte administratif 2018** a clôturé avec un excédent de 1 654 447,59€, soit un montant supérieur à notre objectif initial (+26,43 %/ BP 2018).

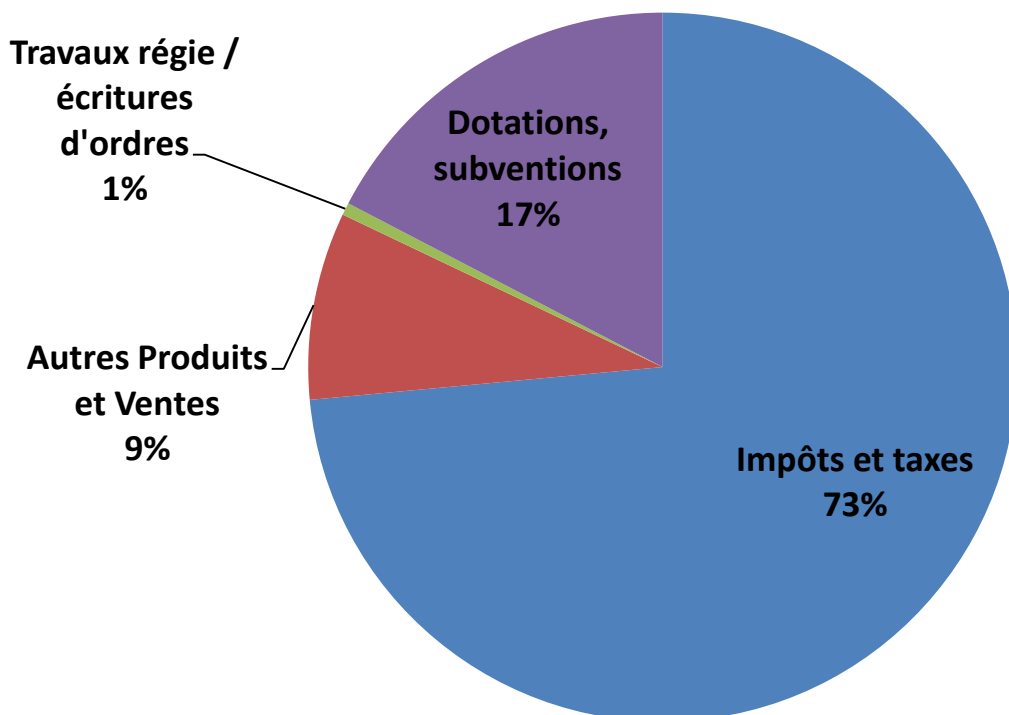
Ce résultat vient abonder la section d'investissement du **budget prévisionnel 2019** du budget principal, pour participer à l'autofinancement des investissements.

En 2019, la municipalité a pour objectif de dégager un excédent de 1 405 221 €, qui pourra venir abonder les recettes de la section d'investissement en 2020.

## RECETTES 2018 PAR CHAPITRE hors Produits exceptionnels : 9 086 706 €



## RECETTES 2019 PAR CHAPITRE : 9 031 610 €





### **III - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

#### **A - En 2018, la mise en œuvre des orientations municipales s'est poursuivie de la manière suivante :**

- La poursuite des versements de la participation d'équilibre à la concession d'aménagement Cœur de Poulfanc
- Le premier remboursement de la réserve foncière du 49 Route de Nantes, auprès de de l'Etablissement public Foncier de la Région Bretagne ;
- La poursuite des travaux prévus par l'ADAP ;
- Les réalisations :
  - Le lancement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du complexe Le derf ;
  - Les travaux de réaménagements de la Rue du versa et du Chemin du petit versa ;
  - La création d'un maillage de piste cyclable en bordure de la route de l'hippodrome ;
  - Les travaux de réhabilitation énergétiques et d'Ad'Ap de la salle des fêtes ;
  - La poursuite des travaux de réfection des équipements sportifs ;
  - La fin de l'aménagement de la route du Morboul ;

Divers équipement ont été acquis, pour les services, et notamment:

- L'acquisition de tablettes pour les élus du Conseil municipal, pour la dématérialisation de l'ordre du jour ;
- Des changements de serveurs.

Quelques chiffres en synthèse :

- Le déficit d'investissement antérieur reporté : 1 721 455,03€
- Le remboursement du capital : 793 639,55 €
- Les dépenses d'équipements réalisées : 2 482 009,44€
- L'intégration du remembrement : 721 378 €

#### **B - En 2019, la ville met en œuvre :**

En matière de l'aménagement :

- Le démarrage du réaménagement de la Route de Nantes dans le cadre du projet Cœur de Poulfanc ;
- Le lancement du projet de réaménagement de la rue de Cariel et de la rue des Hirondelles ;
- Le lancement du réaménagement de l'avenue des spatules ;
- La poursuite du maillage des pistes cyclables sur la commune : Rues Cousteau/La Calypso et route de la Croix neuve ;
- La poursuite du remboursement du portage foncier pour le 49 Route de Nantes auprès de l'EPFR.

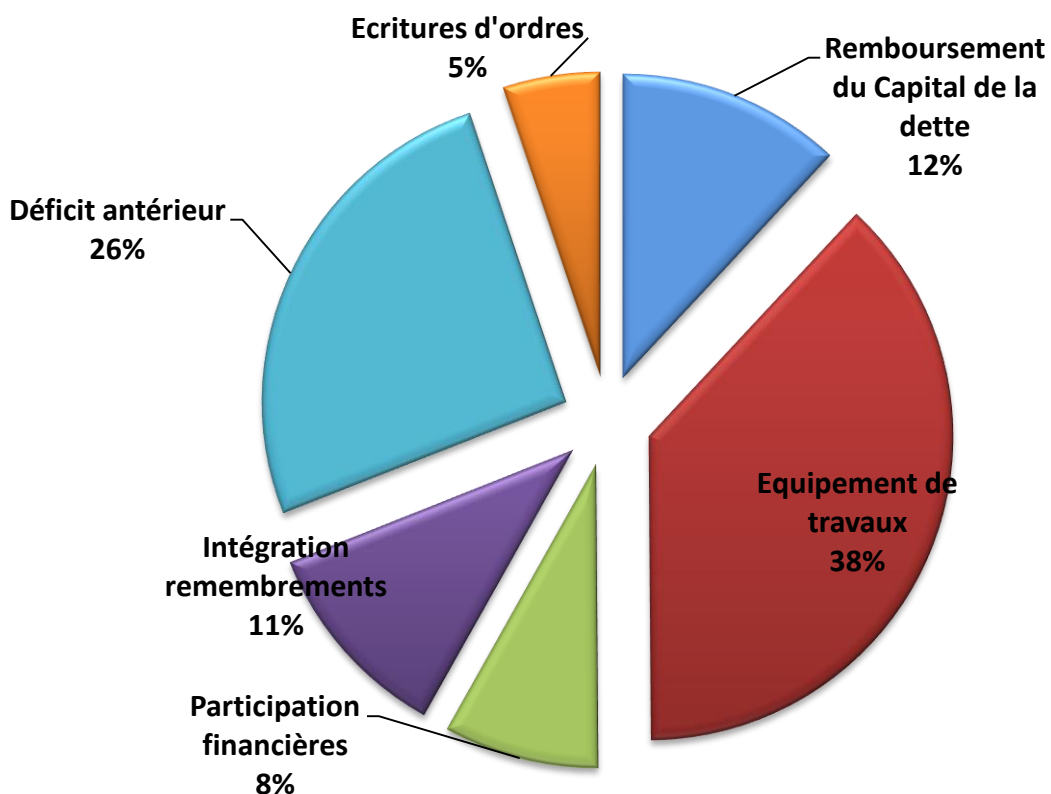
En matière d'équipement :

- Le démarrage des travaux pour la construction de la maison du port ;
- Le lancement du concours du maître d'œuvre pour la réhabilitation du complexe sportif Le Derf ;
- Le Lancement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la Maison des habitants et le recrutement du maître d'œuvre ;
- La réfection du toit de l'école Guyomard et la fin du programme de sécurisation des écoles ;
- La poursuite du programme Ad'Ap, avec notamment la mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville ;
- la poursuite de l'entretien des bâtiments sportifs et associatifs, avec la finalisation des travaux de la salle des fêtes.

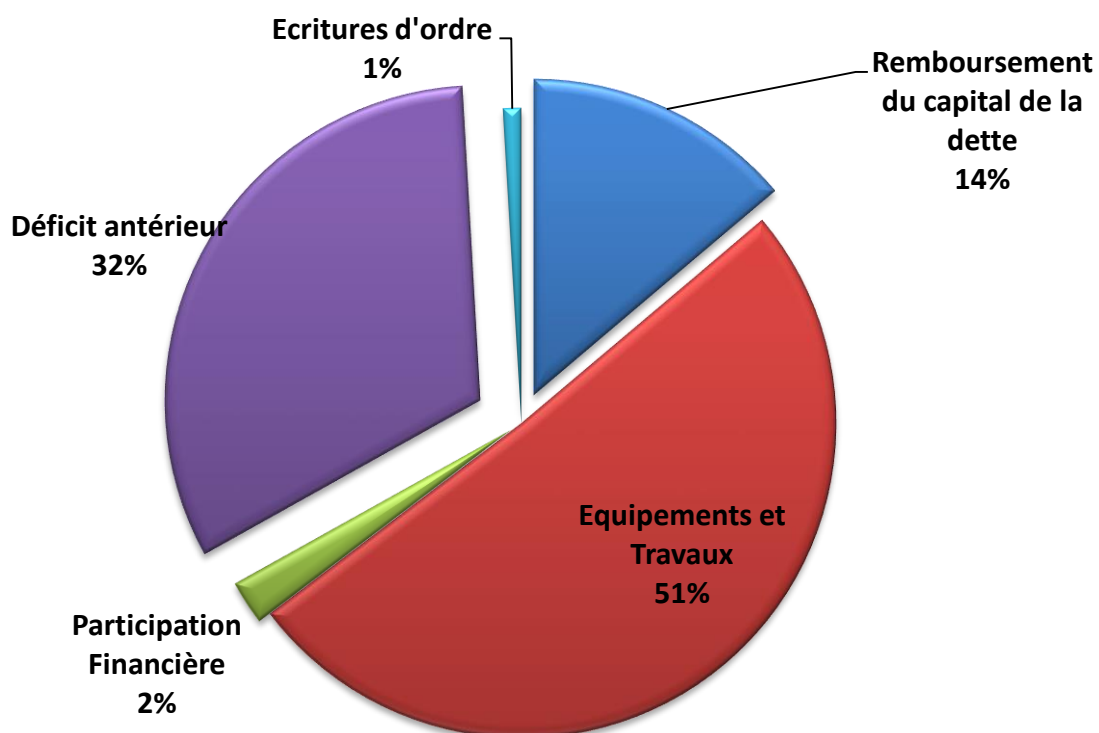
Quelques chiffres en synthèse :

- Le déficit d'investissement antérieur reporté : 1 803 185,14 €
- Le remboursement du capital : 775 000 €
- Les dépenses d'équipements inscrites : 2 849 135 €

## Dépenses Investissement 2018 : 6 650 584,92 €



## DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019 : 5 604 982,36 €



## IV - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles se décomposent en 5 grands types de dépenses :

**A - L'excédent de fonctionnement** de l'année 2018 reversé à la section d'investissement 2019 pour la somme de 1 654 447,59€.

**B - Les dotations aux amortissements**, qui constituent le second apport de la section de fonctionnement à l'autofinancement de l'investissement :

- En 2018 : reversement de 352 290,34€, en légère diminution ;
- En 2019 : reversement maintenu à hauteur de 350 000€.

**C - Le FCTVA et la Taxe d'aménagement**, pour des montants qui évoluent en fonction des investissements de l'année précédente.

- Versement de la TA :
  - En 2018 : 169 551 € dont le dernier versement au titre de l'aménagement autour des Quais de Séné
  - En 2019 : estimation à hauteur de 90 000€
- Le FCTVA :
  - En 2018 : 320 978€
  - En 2019 : estimation prudente à 160 000 €.

**D - Les Subventions notifiées**, évoluant de la même façon que le FCTVA et la Taxe d'aménagement

**E - Un emprunt** d'équilibre, souscrit selon les besoins.

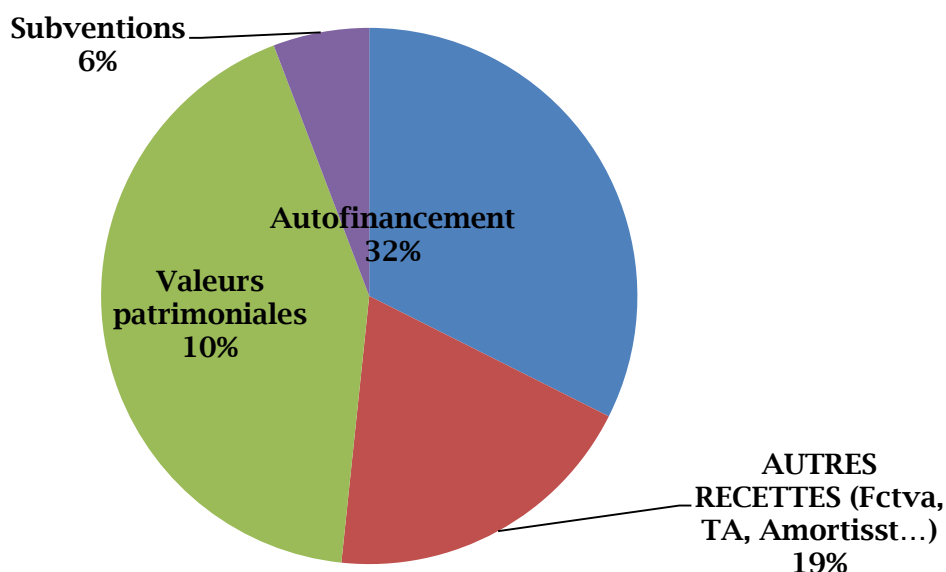
**En 2018**, la collectivité a inscrit un emprunt d'équilibre à hauteur de 1 247 005,56€, non réalisé du fait de la vente du CIS (encaissement de 625 000€ en 2018 et 415 000€ en 2019).

**En 2019**, l'emprunt d'équilibre est de 1 010 106,32€, avec un objectif de réalisation autour de 700 000€, fonction :

- d'un taux de réalisation des travaux en général inférieur à 85 %
- de l'attente de notification de subventions non parvenue lors du vote du budget, donc non inscrites

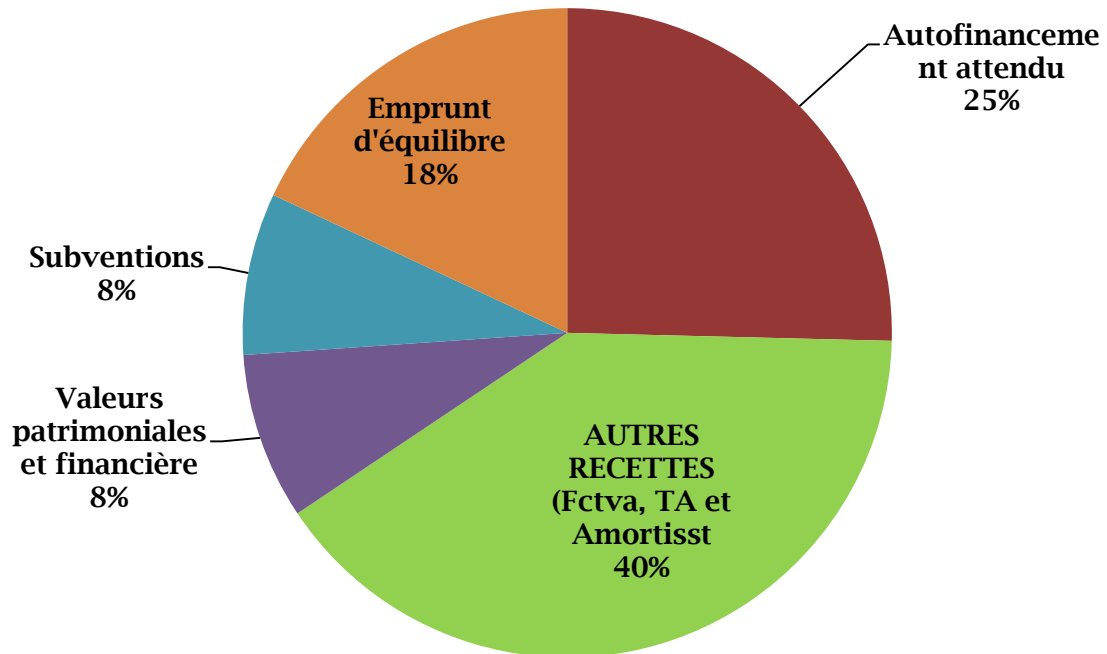
### RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018

4 847 399,78 €

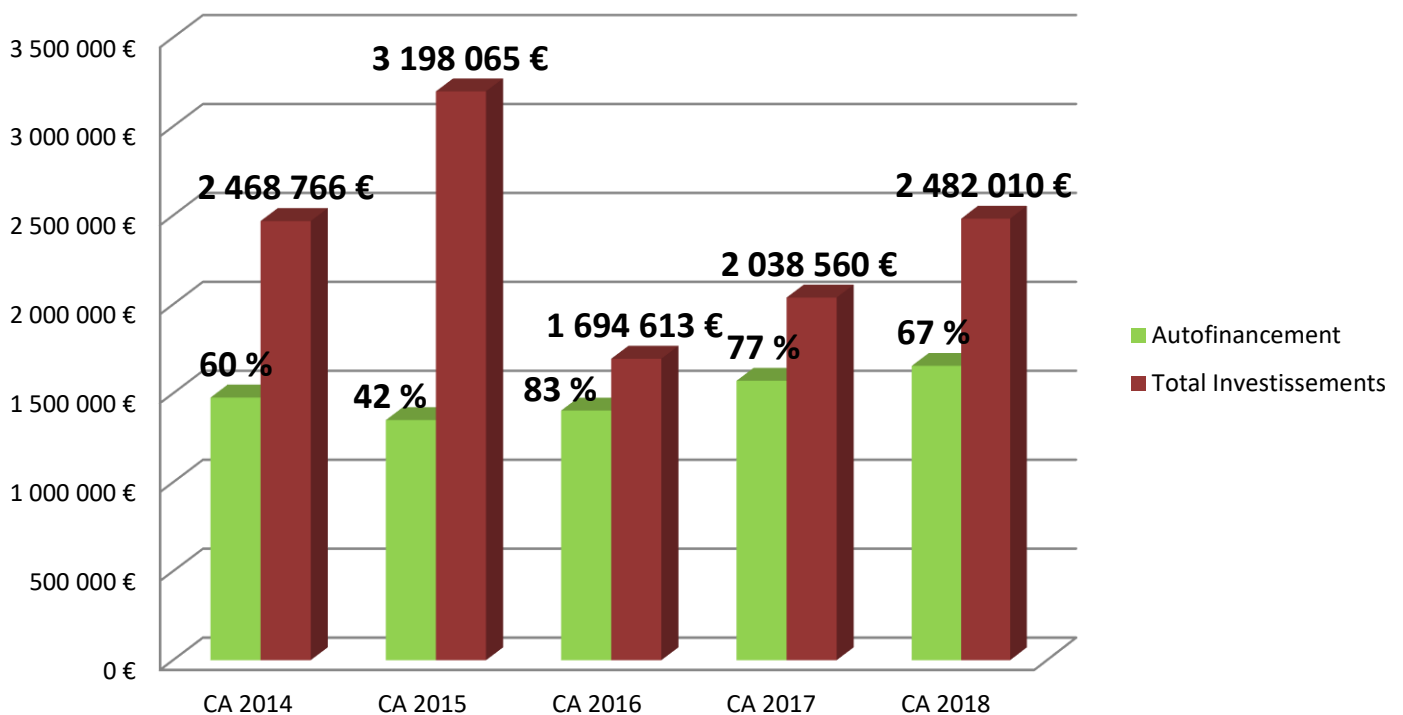


## RECETTES D'INVESTISSEMENT 2019

5 604 982,36 €



## EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT



**Au titre de l'exercice 2018**

Le résultat de l'exercice et le résultat cumulé de la réserve sont de + 9 126,04€, pour la section de fonctionnement.

Les dépenses et les recettes se sont stabilisées en 2018 par rapport à 2017, avec :

- Un maintien des entrées et une progression des ventes en boutique ;
- Le retour d'un agent en congés maternité ;
- Le maintien des subventions à un niveau globalement constant.

En termes d'investissement, les travaux de réhabilitation des platelages ont été finalisés. La subvention FEADER a été comptabilisée et la réserve a perçu au titre de ces travaux, près de 20 000€ de FCTVA.

Le résultat d'investissement se clôture donc à hauteur de – 31 139,04€.

Le résultat budgétaire cumulé de la réserve passe donc de – 113 396,67€ en 2017 à – 22 013€ en 2018.

**Au titre de l'exercice 2019,**

La section de fonctionnement présente peu de changement par rapport à 2019, avec la reconduction des organisations et des actions en place.

L'objectif sera de continuer à générer un excédent de fonctionnement permettant de revenir à court terme à un équilibre budgétaire global.

Une réflexion est toutefois menée sur la création d'un nouveau temps fort artistique sur la réserve.

En section d'investissement, le conseil de gestion de la réserve doit réfléchir sur la prise en charge de travaux pour la création d'un tronçon de piste cyclable entre la Réserve et la Route de la Croix neuve. Une demande de subvention pourrait être envisagée auprès du FEADER au titre de la Réserve .

### **Au titre de l'exercice 2018,**

Le résultat de l'exercice est de + 159 930,48€ et de +243 086,32€ en cumulé, pour la section de fonctionnement.

L'année a été marquée par une diminution des charges à caractère générale liées à l'achat d'eau, du fait d'un rattachement comptable trop important en 2018 et d'une pluviométrie plus importante (achat d'eau 2017 : 112 636 € contre 68 654 € en 2018).

Les recettes poursuivent une légère progression.

En termes d'investissement, la ville a réalisé 501 851 € de travaux en 2018 :

- la réhabilitation des réseaux chemin du petit versa ;
- la réhabilitation de la route de la croix et du Prato ;
- les premiers travaux de sécurisation des puits de Kerhon.

Les travaux de la tranche 1 de Cœur de Poulfanc ont aussi été intégrés.

La mise à jour de l'inventaire du patrimoine de ce budget annexe a été finalisée.

**Au titre de l'exercice 2019,** le budget ne présente pas de grandes évolutions dans la répartition de ces charges et recettes.

En 2019, le plan d'investissement prévoit :

- la finalisation des travaux, Routes de la Croix et du Prato ;
- la sécurisation des puits à Saint Nolff ;
- la pose de compteurs de sectorisation du réseau.

Après validation des scénarii d'organisation en décembre dernier, GMVA poursuivra tout au long de l'année 2019 le travail permettant pour le transfert de compétence de la production et de la distribution de l'Eau potable, pour permettre la continuité du service public au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

GMVA devra proposer à court terme une gouvernance avec l'ensemble des collectivités permettant d'anticiper les travaux à réaliser en fonction des projets de voirie décidés au niveau communal.

**Au titre de l'exercice 2018**

Le résultat de l'exercice est de +92 377,81€ et de +179 562,71 en cumulé, pour la section de fonctionnement.

L'écart entre le résultat 2017 (- 62 815€) et le résultat 2018 est le fait d'un rattachement trop important du montant de la prestation de traitement des eaux usées par la ville de Vannes en 2017. Or au vu de la moindre pluviométrie, la facture a été moins importante que prévue.

En termes d'investissement, la ville a réalisé 265 782,57 € de travaux en 2018, notamment :

- des travaux de sécurisation du poste de relèvement du Purgatoire ;
- le renforcement de la digue du Pont Lisse ;
- des travaux Rue du petit versa et du Chemin du petit versa ainsi que Rue du Moulin.

Les travaux de la tranche 1 de Cœur de Poulfanc ont aussi été intégrés.

La mise à jour de l'inventaire du patrimoine de ce budget annexe a été finalisée.

**Au titre de l'exercice 2019**

La section de fonctionnement présente peu d'évolution dans ses grandes masses de dépenses.

En 2019, le plan pluriannuel de travaux se poursuivra avec :

- la finalisation du schéma directeur d'assainissement qui donnera une visibilité des travaux à réaliser pour les 10 prochaines années ;
- le lancement des travaux permettant de renvoyer les effluents des habitations de Limur sur la station du Prat : mise en place d'un nouveau réseau pour un montant estimé à + de 500 000€. Les travaux seront menés en concertation avec ceux de la ville de Vannes, pour soulager la station de Tohannic.

La modification du poste de refoulement de Limur pourrait aussi intervenir en 2019 pour environ 100 000 € et des travaux de réhabilitation des réseaux, Rue de l'île Stibiden pour 50 000€.

Après validation des scénarii d'organisation en décembre dernier, GMVA poursuivra tout au long de l'année 2019 le travail permettant pour le transfert de compétence Assainissement, pour permettre la continuité du service public au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Notons enfin que parallèlement à ce transfert, les communes devront transférer la gestion des eaux pluviales, prises en charge par le budget principal.

GMVA devra proposer à court terme une gouvernance avec l'ensemble des collectivités permettant d'anticiper les travaux à réaliser en fonction des projets de voirie décidés au niveau communal.

### **Au titre de l'exercice 2018**

Le Budget 2018 réunissait pour la première fois les dépenses des Affaires maritimes et des Mouillages.

Le résultat de l'exercice est de +7 181,66€ et de +219 025€ en cumulé, pour la section de fonctionnement.

Globalement, les dépenses de fonctionnement font preuve d'une relative stabilité, avec la nécessité d'assurer le fonctionnement de la station de carburant, sur Port Anna.

Les recettes liées à la gestion des mouillages sont en constante augmentation du fait de la gestion dynamique des emplacements notamment pendant la période estivale.

En investissement 2018, la commune a mis aux normes la station de carburant et réalisé divers petits travaux d'entretien sur les emplacements de mouillage notamment pour l'équipement des zones portuaires nouvellement transférés à la ville.

La Région Bretagne, propriétaire de Port Anna et de la cale de Barrarach a mis en place en 2018 avec la ville de Séné, concessionnaire, une organisation permettant échanges et dialogues sur les objectifs de gestion et d'entretien des équipements.

La Région accompagne par ailleurs la ville dans son projet de réaménagement de la place Tollence, pour :

- Une meilleure gestion des usages sur la place, notamment le transport maritime, l'activité économique et le tourisme (dont la plaisance) ;
- Une amélioration de la sécurité des piétons, des cyclistes, présents sur site ;
- Une amélioration du stationnement et des parkings avec une réflexion sur la mutualisation des espaces.

### **Au titre de l'exercice 2019,**

Globalement, les perspectives de dépenses et de recettes progressent peu.

En termes de dépenses, la mutualisation des 2 budgets annexes va produire une légère baisse des charges.

La collectivité reprend l'entretien des cales du Badel, de Langle et de Montsarrac. Ceci générera une augmentation des dépenses d'entretien.

La DDTM a par ailleurs sollicité une étude environnementale complémentaire pour finaliser le dossier d'AOT, en attente de renouvellement depuis 2013. Cette nouvelle AOT, dépendant du SMVM, entrainera la diminution du nombre de mouillages de plaisance à compter de 2020.

Au regard de ces éléments, le service des ports réfléchit dès à présent à une optimisation des zones portuaires autour des cales pour poursuivre la démocratisation du plan d'eau et permettre de maintenir les recettes.

Concernant les investissements 2019, le service prévoit :

- l'achat d'un nouveau logiciel de gestion du plan d'eau ;
- des travaux d'étude pour le dragage du Port ;
- des travaux d'entretien et l'achat d'une motopompe pour le nettoyage des cales devenues municipales et le quai supportant la station de carburant ;
- la poursuite de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la place Tollence, en concertation avec la Région Bretagne.